

## Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2013

**Etaient présents :** M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Pascal GEORGE, M. Alain CORDIER, Mme Chantal LEFEVRE, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Etaient absents :** M. Thomas ZUMBIEHL qui donne pouvoir à M. ALLES et M. MAILLET. **Secrétaire de séance :** Mme LACROIX.

### **M. le Maire demande de rajouter deux délibérations :**

- Demande de subvention auprès du PNR pour « réduction de la pollution lumineuse » ;
- Demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour la réfection du pavage autour de l'Eglise.

### **Et de supprimer deux délibérations :**

- SMESSY : Désignation de nouveaux délégués communautaires suite à l'adhésion de six nouvelles communes et modification des statuts (c'est à la CCPFY de délibérer en ce sens).
- Modification de la surface de terrain pour construire la nouvelle station d'épuration au Hameau de La Bête (En attente de la numérotation cadastrale). Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu du 11 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2013, après les explications sur les variations des comptes administratifs, en recettes et dépenses, pour le M49 et le M14, il propose les investissements envisagés et les subventions prévues pour le budget primitif 2013. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation d'orientation budgétaire qui fixe les tendances du prochain budget 2013.

### **DELIBERATIONS acceptées à l'unanimité :**

**SIAEP d'Ablis : Nouvelle procédure d'écrêtement des factures d'assainissement en cas de consommation excessive :** Longvilliers donne l'autorisation au SIAEP de la région d'Ablis d'établir les facturations de la partie assainissement suivant les décisions du décret.

**CCPFY : Dépôt de candidature pour l'aménagement d'une micro-crèche à Longvilliers :** La communauté de commune a intégré dans ses compétences la construction, la réhabilitation et l'aménagement de micro-crèches, ainsi que leur entretien, fonctionnement et exploitation. La micro crèche est un établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), elle peut recevoir jusqu'à dix enfants de moins de six ans. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire acte de candidature pour la construction d'une micro-crèche.

**CIG : Affiliation volontaire du Syndicat Mixte « Seine et Marne Numérique » :** Le Conseil Municipal accepte l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte "Seine et Marne Numérique" au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France.

**Dénomination du Parc de stationnement de Longvilliers au péage de l'autoroute :** Le Conseil Municipal décide :  
"Parc Relais du Plessis Mornay"

**PNR : Demande de subvention rubrique « Réduction de la pollution lumineuse » :** Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse subventionne, dans le programme "réduction de la pollution lumineuse", à 70% sur le financement d'équipements concourant à une moindre consommation d'énergie et à la réduction de la pollution lumineuse sur l'existant. Un devis d'un montant de 6 778.93 euros TTC concernant 13 crosses et lampes sur le hameau de Bouc Etourdi a été établi. Le montant de la subvention serait de 3 967.60 €.

**Demande de subvention pour le pavage entourant l'Eglise de Longvilliers :** M. le Maire informe le Conseil Municipal que le pavage autour de l'Eglise se détériore, de l'humidité stagne et des infiltrations dans les murs risquent de les fragiliser. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine, suivant leur programme d'attribution.

**Location de la salle de la Ferme de l'Eglise :** Une salle de 100m<sup>2</sup> va être aménagée dans les locaux de la ferme de l'Eglise, face à la Mairie, le montant mensuel, Toutes Charges Comprises, de la location serait de 500€, la commune de Longvilliers ne dispose d'aucun local et plusieurs associations seraient intéressées par une salle mise à leur disposition. **Le Conseil Municipal**, à deux voix contre, une abstention et sept voix pour **Autorise** M. le Maire à louer cette salle.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Demandes de subvention formulées par des associations :** La Lettre Fleurie, Culture et Loisirs à Longvilliers, la Bibliothèque municipale de Rochefort, l'ACNAB (Agir Contre les nuisances Aériennes à Bonnelles), l'ADSE Sainte Escobille, subventions inscrites au Budget Primitif 2013 et AFM Téléthou, non retenue.

### **Informations au Conseil Municipal :**

**Adhésion à l'association des Maires de France :** Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Longvilliers à l'Association des Maires de France.

**Passerelle de La Bête :** Une demande de subvention a été déposée auprès du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la subvention s'élève à 80% en cas de mobilier sur mesure et de fabrication artisanale, un menuisier de La Celle les Bordes a établi un devis. Le coût pour la commune de Longvilliers serait similaire au coût de la passerelle en épicea qui était en rupture de stock et dont le produit n'était pas reconduit en 2013. Mme DUPONT n'a pas reçu de réponse favorable des ESAT de Ste Mesmes et Trappes.

La séance est levée à 23H50.